


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Food Grade Silicone (4084-03)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Lubrifiant
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucuns connus.
<b>Fabricant</b>	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
<b>Risques pour la santé</b>	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Risque d'aspiration	Catégorie 1
<b>Risques pour l'Environnement</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour OSHA</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mot indicateur**

Danger

**Mention de danger**

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
Aérosol extrêmement inflammable.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
Éviter de respirer les gaz. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**Intervention**

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir.  
En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.  
En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.

**Stockage**

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Conserver le récipient bien fermé.

**Élimination**

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**

Aucuns connus.

---

**3. Composition / Renseignements sur les ingrédients**

---

**Mélange**

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Acétone		67-64-1	15 - 40
Heptane		142-82-5	15 - 40
Butane		106-97-8	10 - 30
Propane		74-98-6	1 - 5
Siloxanes et silicones, diméthyl-		63148-62-9	1 - 5

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

---

**4. Premiers soins**

---

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
<b>Peau</b>	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette).
<b>Yeux</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

---

**5. Mesures de lutte contre le feu**

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Pas disponible.

---

## 6. Procédures en cas de déversement

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter de respirer les gaz. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Cette substance est classée polluant de l'eau aux termes du Clean Water Act (loi relative à la propreté de l'eau) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

## 7. Manutention et entreposage

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas conserver à des températures dépassant 49°C (120.2°F).

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL limite d'exposition autorisée	2400 mg/m3
		1000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	PEL limite d'exposition autorisée	2000 mg/m3
		500 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m3
		1000 ppm

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	750 ppm
	MPT	500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	MPT	590 mg/m3
		250 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1900 mg/m3
		800 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	MPT	350 mg/m3
		85 ppm
		Plafond
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1800 mg/m3
		1000 ppm

**Valeurs limites biologiques**

**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Acétone (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Contrôles techniques appropriés** Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire** Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

**Dangers thermiques** Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Jet
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Pétrole
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.751
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	> 1 (Eau = 1,0)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.

<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	23 33 psig @ 70°F
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	< 20.5 cm <sup>2</sup> /s
<b>Autres informations</b>	
<b>Projection de la flamme</b>	> 18 dans
<b>Chaleur de combustion</b>	39.8 kJ/g
<b>COV (% en poids)</b>	59.2 % (Us Federal/CARB/OTC/LADCO)

---

### 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F).
<b>Matières incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Acides. Nitrates. Fluor Chlore
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

### 11. Propriétés toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
<b>Inhalation</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets narcotiques.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Effets narcotiques.
-----------------------	--

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Acétone (CAS 67-64-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	15800 mg/kg 20 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures 50.1 mg/l, 8 heures 39 mg/l/4h

Composants	Espèces	Résultats d'essais
	souris	44000 mg/m <sup>3</sup> /4H
<i>Orale</i>		
DL50	Homme	2857 mg/kg
	Lapin	5340 mg/kg
	Rat	5800 mg/kg
	souris	3000 mg/kg
Butane (CAS 106-97-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	276000 ppm, 4 heures
	souris	658 mg/l/4h
		680 mg/l, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Heptane (CAS 142-82-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	103 mg/l, 4 heures
DL50	souris	75 mg/l, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	15000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1442.8 mg/l, 15 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Siloxanes et silicones, diméthyl- (CAS 63148-62-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 17000 mg/kg
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité cornéenne</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas disponible.	

<b>Sensibilisation de la peau</b>	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.
<b>Mutagénicité de la cellule germinale</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Cancérogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Effets narcotiques.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Risque d'aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.
<b>Nom des produits toxicologiquement synergiques</b>	Pas disponible.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>	
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Heptane (CAS 142-82-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/l, 96 heures
Siloxanes et silicones, diméthyl- (CAS 63148-62-9)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Barbue de rivière (Ictalurus punctatus)	2.36 - 4.15 mg/l, 96 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	Données non disponibles.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Données non disponibles.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

## 13. Élimination des résidus

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

## États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence

Acétone (CAS 67-64-1)

U002

### Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

### Emballages contaminés

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)

Classe de danger Limited Quantity - US

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger Limited Quantity - Canada

### IATA/ICAO (Air)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammables

Classe de danger Limited Quantity - IATA

### IMDG (Transport maritime)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS

Classe de danger Limited Quantity - IMDG

### DOT; IMDG; TMD



### IATA



---

## 15. Données réglementaires

---

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Canada DSL Challenge Substances: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8)

Inscrit.



**Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number**

Butane (CAS 106-97-8)	1 tonnes
Heptane (CAS 142-82-5)	1 tonnes
Propane (CAS 74-98-6)	1 tonnes

**Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils**

Acétone (CAS 67-64-1)	1 %
Butane (CAS 106-97-8)	1 %
Heptane (CAS 142-82-5)	1 %

**Situation SIMDUT**

Contrôlé

**Classement SIMDUT**

Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie B - Division 5: Aérosol inflammable, Catégorie D - Division 2B

**L'étiquetage SIMDUT****Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
-----------------------	----------

**US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention - Regulated Flammable Substance: Listed substance**

Butane (CAS 106-97-8)	Regulated flammable substance.
Propane (CAS 74-98-6)	Regulated flammable substance.

**US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention: Quantité seuil**

Butane (CAS 106-97-8)	10000 livres
Propane (CAS 74-98-6)	10000 livres

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**US CAA VOCs with Negligible Photochemical Activity: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Siloxanes et silicones, diméthyl- (CAS 63148-62-9)	Inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

Risque immédiat - Oui  
 Risque différé - Non  
 Danger d'incendie - Oui  
 Danger lié à la Pression - Oui  
 Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse**

Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux**

Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux****Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)**

Non réglementé.

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite**

Non inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
-----------------------	----------

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Siloxanes et silicones, diméthyl- (CAS 63148-62-9)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Butane (CAS 106-97-8)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

**Statut de l'inventaire**

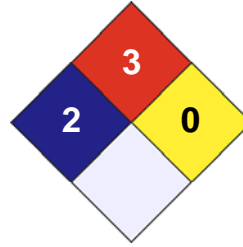
<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	2
Inflammabilité		3
Danger physique		0
Protection individuelle		X



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Date de publication

02-Mars-2015

### Date en vigueur

01-Mars-2015

### Date d'expiration

01-Mars-2018

### Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

### Préparée par

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

### Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010